



**RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE**

EXERCICE 2023

SOMMAIRE

I – PRESENTATION DE LA SOCIETE

Généralités
Actionnariat
Objet social

II – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conseil d'Administration
Mandats et fonctions des mandataires sociaux
Rémunération des mandataires sociaux
Mode de direction de la société
Commissaire aux comptes
Le personnel de la société

III – ACTIVITE OPERATIONNELLE DE LA SOCIETE SUR L'EXERCICE EN REVUE

Contrat de gestion du stationnement payant St Pierre
Contrat de gestion du stationnement payant St Louis
Contrat de gestion des parkings relais de la CIVIS
Contrat de gestion des sanitaires publiques de la CIVIS
Contrat de gestion des sanitaires publiques de St Pierre
Contrat de gestion des marchés de plein air de St Pierre
Délégation de service public du port de plaisance de St Pierre
Contrat AMO Ports Propres
Contrat AMO Parking silo

IV – PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Analyse des résultats
Emprunts/Prêts
Informations sur les délais de paiement
Evolution prévisible de la situation et perspectives d'avenir
Annexes
Compte de résultat
Bilan
Tableau des 5 derniers exercices



Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité ainsi que des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

I – PRESENTATION DE LA SOCIETE

Généralités

La SPL OPUS a été créée en 2016 de la volonté de la Ville de Saint Pierre et de la CIVIS de disposer d'un outil pour la gestion du stationnement payant et des parkings relais implantés autour de la Ville de Saint Pierre.

La gestion des sanitaires publics a été intégrée à l'objet social de la société pour répondre à un besoin de la Ville de Saint Pierre. La Ville de Saint-Louis a rejoint l'actionnariat en mars 2018.

Actionnariat

Au 1^{er} janvier de l'exercice écoulé, le capital social de la société est détenu par 3 collectivités actionnaires pour un montant de 330 000 € divisés en 3300 actions de 100 euros. Il n'a pas connu de variation durant la période sous revue.

ACTIONNAIRES	%	NBRE D' ACTIONS	PART DETENUE EN EUROS
Ville de Saint Pierre	82	2700	270 000 €
Communauté Intercommunale des Villes Solidaires – CIVIS	9	300	30 000 €
Ville de Saint Louis	9	300	30 000 €
TOTAL	100	3300	330 000 €

Objet social

En tant que Société Publique Locale, la SPL OPUS agit sous le contrôle des élus désignés par les collectivités actionnaires pour les représenter. La société a vocation à intervenir uniquement pour le compte de ses actionnaires sur les champs de compétences confiés, dans le cadre de prestations intégrées (quasi régie ou « in house »). Ce statut permet souplesse, réactivité et rapidité d'intervention.

L'objet social de la société est le suivant :

- Gestion, exploitation et entretien du stationnement payant sur voirie et en ouvrage, notamment la perception et le contrôle du stationnement payant sur voirie et la gestion des contestations liées au recouvrement de ce dernier,
- Gestion, exploitation et entretien des parcs relais,
- Acquisition, construction, gestion et entretien du mobilier urbain,
- Acquisition et location de parcelles privées ou de parkings privés souterrain ou en surface,
- Gestion, exploitation et entretien des infrastructures portuaires, d'abri côtier ou de leurs abords,
- Gestion, exploitation et entretien des halls de marchés, et des marchés de plein air et de leurs abords,
- Gestion, exploitation et entretien des zones d'activités et d'espaces économiques.



II – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conseil d'Administration

Au 1^{er} janvier 2023, la composition du Conseil d'Administration était la suivante :

ACTIONNAIRES	NBRE DE SIEGES	NBRE D' ACTIONS
Ville de Saint Pierre M. BELLON Stéphen – Président Directeur Général	1	
Mme Marie Christelle RIVIERE	1	2700
Madame TAYLLAMIN Patricia	1	
M. VAYABOURY Patrick	1	
Communauté Intercommunale des Villes Solidaires – CIVIS Madame RAYMOND Marie Edmée	1	300
Ville de Saint Louis Monsieur GIGAN Romain	1	300
TOTAL	6	3300

Le mandat des administrateurs est corrélé à la durée de leur mandat d'élu local au sein de la collectivité ayant procédé à leur désignation. Aucune modification de la composition du Conseil d'Administration n'est intervenue pour l'année 2023.

Déroulement des réunions du Conseil d'Administration

En 2023, le Conseil d'Administration de la SPL OPUS a eu à se réunir 4 fois afin de statuer sur les différentes décisions soumises à son approbation.

DATE	ORDRE DU JOUR
19 avril 2023	AFFAIRE N°1 - Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 16/11/2022 AFFAIRE N°2 – Arrêté des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la SPL OPUS et convocation de l'Assemblée Générale AFFAIRE N°3 – Proposition de désignation du commissaire aux comptes de la SPL OPUS pour le mandat 2023-2028 AFFAIRE N°4 – Examen d'une demande de renouvellement d'autorisation d'occupation temporaire de la Société HIPPI EAT pour l'exploitation d'un espace terrasse sur le périmètre portuaire AFFAIRE N°5 – Résiliation de 2 conventions d'autorisation d'occupation temporaire sur la zone des comptoirs du sud – procédures de réattribution
28 juin 2023	AFFAIRE N°1 - Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 19 avril 2023 AFFAIRE N°2 – Port de plaisance – Autorisation de signature du marché d'appel d'offres ouvert « fourniture de carburants pour le port de la ville de Saint-Pierre » AFFAIRE N°3 – Marchés de plein air – Autorisation de signature du marché d'appel d'offres ouvert « nettoyage du marché forain de la ville de Saint-Pierre » AFFAIRE N°4 – Port de plaisance – Déclaration d'intention pour l'acquisition de la barge flottante du CLC Marie Louise

04 octobre 2023	<p>AFFAIRE N°1 - Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 28 juin 2023</p> <p>AFFAIRE N°2 – Marchés de plein air – Projet d’avenant n° 1 au contrat de prestation de services intégrées des marchés de plein air de Saint Pierre</p> <p>AFFAIRE N°3 – Autorisation de signature du marché à procédure adaptée « Maintenance préventive et corrective des sanitaires autonettoyants de marque SAGELEC »</p>
13 décembre 2023	<p>AFFAIRE N°1 - Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 4 octobre 2023</p> <p>AFFAIRE N°2 – Port de plaisance Lislet Geoffroy – Autorisation de souscription d’un prêt bancaire auprès du Crédit Agricole de la Réunion</p> <p>AFFAIRE N°3 – Port de plaisance Lislet Geoffroy – Approbation de l’avenant n° 3 à la convention de délégation de service public conclue avec la Ville de Saint-Pierre</p> <p>AFFAIRE N°4 – Stationnement Payant de Saint-Pierre – Approbation de l’avenant n°2 au contrat pour l’exploitation du stationnement payant sur voirie publique</p> <p>AFFAIRE N°5 – Port de plaisance – Renouvellement des conventions de mise à disposition de personnel</p> <p>AFFAIRE N°6 – Port de plaisance – procédure en contentieux lancée par M. BARTHELEMY Éric à l’encontre de la SPL OPUS – Autorisation donnée au Président Directeur Général pour ester en justice</p> <p>AFFAIRE N°7 – Port de plaisance – procédure en référé lancée par M. MAHAFON Thierry gérant de l’EURL BIG SNACK PLUS à l’encontre de la SPL OPUS – Autorisation donnée au Président Directeur Général pour ester en justice</p>

Assemblée Générale

L’Assemblée Générale a été convoquée une 1^{ère} fois le 17 mai 2023. Faute de quorum, elle a été à nouveau convoquée le 28 juin 2023 pour l’approbation des comptes annuels de l’exercice clos 2022 et du rapport de gestion.

Mandats et fonctions des mandataires sociaux

ADMINISTRATEURS	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES
BELLON Stéphen	Sans objet
VAYABOURY Patrick	SPL EDDEN
GIGANT Romain	Sans objet
RIVIERE Marie Christelle	Sans objet
RAYMOND Marie Edmée	Sans objet
TAYLLAMIN Patricia	Administratrice SPL AVENIR REUNION

Aucune convention n’a été passée avec les mandataires sociaux de la société.

Rémunération des mandataires sociaux

L’exercice écoulé a donné lieu à une rémunération globale de 27 450 € au titre de la rémunération des mandataires sociaux et des jetons de présence des administrateurs.

Mode de direction de la société

Par délibération du 01 juillet 2020, le Conseil d'Administration a décidé de confier la direction de la société à M. Stéphane BELLON, Président du conseil d'administration.

Ainsi, la fonction de Président-Directeur Général est assurée par M. Stéphane BELLON.

La fonction de Directeur Général Délégué est assurée par M. Christian LAURET.

Aucune modification n'est intervenue à ce jour concernant le mode de direction de la société.

Pouvoirs du Président Directeur Général

M. Stéphane BELLON est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. En application de l'article 21 des statuts, cette décision a été prise sans limitation de durée. Toutefois, à titre de mesure d'ordre intérieur, le Président-Directeur Général doit obligatoirement obtenir l'autorisation du conseil d'administration :

a) au-delà d'une somme de 200 000 euros pour une seule et même opération, pour contracter au nom de la société, en vue de tous travaux et entreprises, faire toutes soumissions, passer, signer, exécuter tous marchés et contrats, les résilier ou les modifier, signer tous avenants,

b) au-delà d'une somme de 200 000 euros pour une seule et même opération, pour acquérir et céder tout titre de participation, recourir à l'emprunt, agir en justice ou transiger.

Pouvoirs du Directeur Général Délégué

Le conseil d'administration, en accord avec le Directeur général, a fixé l'étendue et la durée des pouvoirs conférés au Directeur général délégué, conformément à l'article L.225-56, II, du code de commerce :

Effectuer tous achats de matériel, d'outillage, de matières premières, rentrant dans l'objet de la société, faire toutes les soumissions, prendre part à toutes adjudications dans la limite de 25 000 euros pour une seule et même opération ;

Toucher les sommes dues à la société payer celles qu'elle pourra devoir, régler et arrêter tous les comptes ;

Contracter et résilier toutes assurances ;

Souscrire, endosser, accepter, négocier et acquitter tous effets de commerce ;

Faire ouvrir à la société, dans tous les établissements de crédit ou banques, tous comptes courants et d'avances sur titres ; créer tous chèques et effets pour le fonctionnement de ces comptes ;

Exercer toutes actions judiciaires tant en demande qu'en défense, représenter la Société dans toutes opérations de redressement ou liquidation judiciaire ;

Faire tous traités et transactions ; consentir tous acquiescements, ainsi que toutes subrogations et antériorités, et toutes mains levées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement ;

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et pièces, constituer tous mandataires spéciaux, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire pour l'administration générale des affaires de la société et l'exécution des décisions du Conseil.

Commissaire aux comptes

En tant que société anonyme, la SPL OPUS est régie par les dispositions du livre II du Code du Commerce.

Par ailleurs, elle est soumise, tout comme les Sociétés d'Economie Mixte, aux dispositions prévues aux articles L.1521-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

En application de l'article L1524-8 du CGCT, la SPL OPUS est tenue de désigner au moins un commissaire aux comptes.

Le mandat de commissaire aux comptes était assuré depuis l'année 2018 par la société HDM (anciennement dénommée BDO).

Le mandat a expiré à la clôture des comptes de l'exercice 2022.

Une nouvelle procédure de consultation a été lancée par la SPL OPUS. Conformément à la décision arrêtée par le Conseil d'Administration réuni en séance le 19 avril 2023, le cabinet HDM a été désigné en qualité de commissaire aux comptes titulaires pour une nouvelle durée de six exercices, à courir pour les exercices 2023 à 2028. La résolution a été portée à l'Assemblée Générale réunie le 28 juin 2023.

Le personnel de la société

Les éléments ci-dessous représentent une synthèse des données RH de la SPL OPUS :

-----**Effectifs**-----

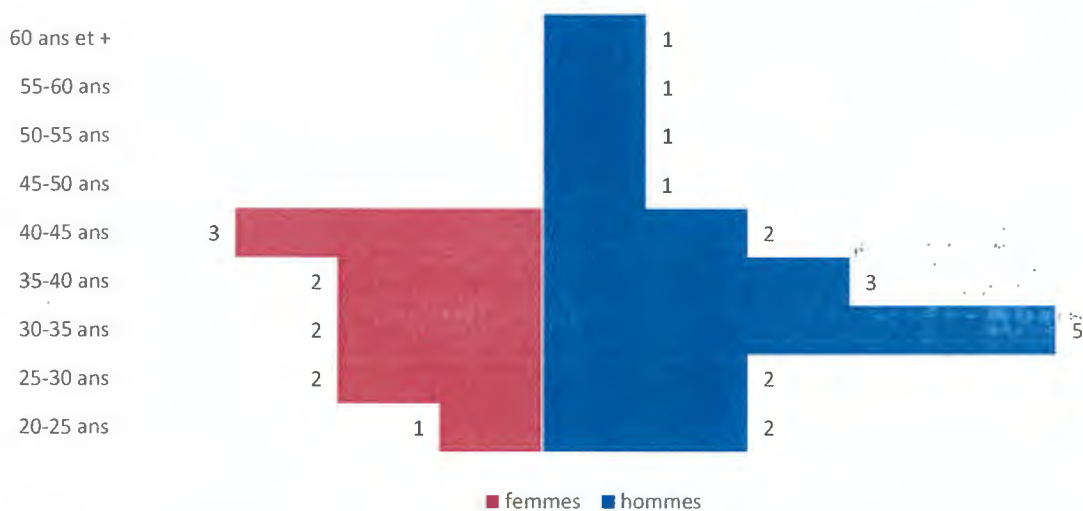
25 agents sont employés par la SPL au 31.12.2022 et 6 personnels mis à disposition. 2 agents ont exercé une activité à temps partiel sur la période sous revue.

Tableau des effectifs	Données	En %
Nombre d'employés en poste au 31.12.2023	25	
Dont nombre d'employés à temps partiel	3	
Nombre d'ETP réel actuel	22	
Données démographiques		
Nombre actuel de femmes	8	32%
Nombre actuel d'hommes	17	68%
Nombre actuel de travailleurs handicapés	0	0%
Age et ancienneté		
Age moyen des employés en poste	39,6	
<i>Âge moyen des femmes en poste</i>	34,8	
<i>Âge moyen des hommes en poste</i>	41,9	
Effectifs par statut		
	Total	%
CDI	17	68%
Apprenti	2	8%
PEC	5	20%
Autre	1	4%

-----**Pyramide des âges**-----

Au 31.12.2023, la structure de la pyramide des âges par sexe/genre, ne prenant en compte que les effectifs propres de la SPL, est la suivante :

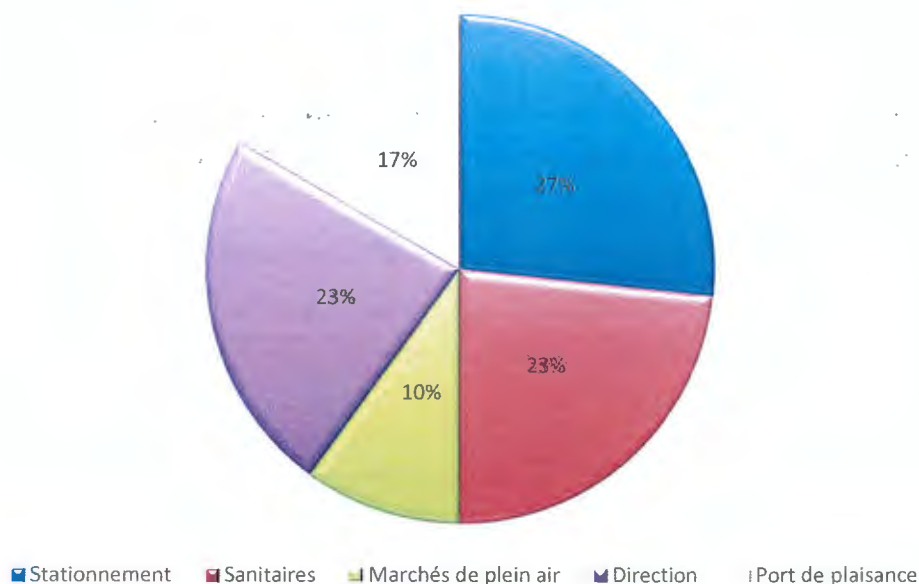
Effectifs SPL OPUS - Pyramide des âges - Année 2023



-----**Répartition par services**-----

La répartition par service au 31.12.2023 est la suivante et intègre dans sa structuration le personnel mis à disposition.

Répartition des effectifs par service





-----Mouvements-----

En 2023, les mouvements enregistrés sont répertoriés au tableau ci-après :

	Turnover
Nombre d'embauches	7
Nombre de sorties	3
Taux turnover	20 %

Principales causes de départ :

Rupture conventionnelle	→	2
Fin de contrat sur période d'essai	→	1

-----Budget et rémunération-----

Dépenses de personnel au	Charges de personnel
624 423 €	155 191 €



779 614 €
 Soit 33 % des charges d'exploitation

-----Plan de formation 2023-----

SERVICE	DÉSIGNATION	THÈME	ORG. DE FORMATION	LIEU	DATE	NBRE DE JOURS	NBRE D'AGENTS	ATTEINT	COÛT GLOBAL	FINANCEMENT
Propreté Urbaine	Formation initiale	Habilitation électrique	FOCALYS	ST PIERRE	26 et 27/09/2023	2	12	OUI	1 730,00 €	OPCO
Marchés de plein air										
Exploitation du Stationnement Payant										
Marchés de plein air	Formation initiale	Hygiène	CCIR	ST PIERRE	28-29 nov 2023	2	3	OUI	756,00 €	SPL OPUS
Exploitation du Stationnement Payant	Immersion professionnelle	Exploitation parking	SODIPARC	ST DENIS	19 au 21 sept 2023	3	3	OUI	551,40 €	SPL OPUS
TOTAL DEPENSES DE FORMATION									3037.40 €	

-----Comité Social et Economique-----

Le CSE de la SPL OPUS s'est réuni à 3 reprises au cours de l'exercice passé sous revue : les 13 juin, 4 août et 13 octobre 2023. Les principales mesures ont concerné :

- les négociations annuelles obligatoires à intervenir en mai 2024
- la division de la prime de 13^{ème} mois : 30 % juin / 70 % décembre – Instaurée à compter du 1^{er} janvier 2024

III – ACTIVITE OPERATIONNELLE DE LA SOCIETE SUR L'EXERCICE EN REVUE

Contrat de gestion du stationnement payant St Pierre

Contrat signé le 1^{er} février 2018 pour une durée de 6 ans qui porte sur la gestion de 1340 places de stationnement sur voirie.

Part fixe : 516 000 € H.T annuel, soit 43 000 € H.T par mois.

Part variable : 7 % des recettes brutes du stationnement et des recettes « Forfait Post Stationnement » soit 90 035 €

Contrat de gestion du stationnement payant St Louis

Contrat signé le 3 mai 2018 pour une durée de 6 ans à mise en service de 60 horodateurs et la gestion de 360 places de stationnement payant.

Part fixe : 75 000 euros H.T annuel, soit 18 750 € HT par trimestre

Part variable : 7 % des recettes brutes du stationnement soit 12 422 €

Contrat de gestion des parkings relais de la CIVIS

Contrat signé le 22 décembre 2018 pour une durée de 6 ans rendu exécutoire le 3 janvier 2019.

Portant sur la gestion de 5 parcs de stationnement et d'une prestation de gestion de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Part fixe : 120 800 € H.T

Part variable (recettes freshmile) : 5 478.50 €

Contrat de gestion des sanitaires publiques de la CIVIS

Contrat signé le 25 octobre 2019 pour 6 ans portant sur la gestion et l'entretien de 2 blocs sanitaires publics de la CIVIS

Part fixe : 9 585 € H.T

Contrat de gestion des sanitaires publiques de St Pierre

Renouvellement du contrat signé le 1^{er} décembre 2022 pour 6 ans portant sur la gestion et l'entretien de 38 blocs sanitaires public et 3 douches

Part fixe : 201 756 € HT

Part variable : 50 926 €

Contrat de gestion des marchés de plein air de St Pierre

Contrat signé en décembre 2020 avec la mairie de Saint Pierre pour la gestion :

- du marché forain (360 emplacements)
- du marché aux fleurs de Saint Pierre (15 emplacements)
- du marché de la Ravine des Cabris (50 emplacements)

Le total des redevances encaissées en 2023 est de 335 597 €. La rémunération variable versée à la SPL, égale à 60 % des sommes totales perçues, s'élève à 201 358 € H.T.

Délégation de service public du port de plaisance de st pierre

Contrat signé le 20 décembre 2020 pour effectivité au 1er janvier 2021. La DSP porte sur la gestion et l'exploitation de tous les services et activités portuaires pour une durée de 7 ans. Les principales activités confiées en exploitation sont les suivantes :

- gestion des emplacements de navires (390 postes), répartis entre bateaux de pêche de plaisance.
- gestion des locaux commerciaux sur le périmètre portuaire
- achat et vente de carburants aux usagers portuaires
- gestion de la zone technique

Sur ce contrat, la SPL OPUS assure l'encaissement de l'ensemble des recettes commerciales. Le chiffre d'affaires lié au contrat pour l'exercice écoulé est de 888 188 € H.T.

Une redevance annuelle de 70 000 € est reversée à la Ville de Saint-Pierre.

En parallèle, la SPL a fait acquisition par force de chose jugée le 7 novembre 2023 du restaurant-bar flottant ancienne propriété du CLC MARIE LOUISE pour la somme de 45 000 €. Cette procédure donnera lieu à la conclusion d'un avenant n° 3 au contrat de DSP du port à intervenir début 2024, venant intégrer l'équipement dans le périmètre de la concession et modifier le plan prévisionnel de financement de la DSP.

Contrat d'AMO

La SPL OPUS a conclu le 25 octobre 2022 un contrat cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Saint Pierre portant sur des missions d'assistance et conseil pour la mise en place d'études préalables dans le cadre des opérations d'infrastructures, d'aménagement, de développement et de construction d'équipements publics situés sur le territoire de la Collectivité.

Sur l'exercice 2023, 2 missions AMO ont été conclues :

- AMO Diagnostic Environnemental du port de plaisance pour un montant de 62 050 € HT
- AMO Etude portant sur la réalisation de parkings silo en ouvrage pour un montant de 68 000 € HT

IV – PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévue par la réglementation en vigueur.

Analyse détaillée des résultats

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 2 316 231 € contre 2 132 681 € euros au titre de l'exercice précédent.

- ✚ Le total des produits d'exploitation s'élève à 2 364 848 € contre 2 164 442 € au titre de l'exercice précédent.
- ✚ Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 2 365 170 € contre 2 051 077 € pour l'exercice précédent.
- ✚ Le résultat d'exploitation ressort à - 321 € pour l'exercice, contre 113 365 € pour l'exercice précédent
- ✚ Le montant des traitements et salaires s'élève à 624 483 € contre 594 111 € pour l'exercice précédent.
- ✚ Le montant des charges sociales afférentes s'élève à 155 191 € contre 134 570 € pour l'exercice précédent.
- ✚ Le résultat financier de l'exercice s'élève à - 1625 € contre - 2 480 € pour l'exercice précédent.
- ✚ Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à - 1 946 € contre 110 885 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel dégageant un montant de 30 556 € pour l'exercice contre 7 827 € au titre de l'exercice précédent, de l'impôt sur les bénéfices à hauteur de 8 510 € contre 31 393 € pour l'exercice précédent, le résultat de l'exercice est égal à 20 100 € contre 87 319 € au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la société s'élevait à 1 433 666 € contre 1 490 629 € pour l'exercice précédent.

Nous soumettons à votre approbation les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés ainsi que les affectations suivantes :

Origine

- **Report à nouveau antérieur :** 188 643 euros
- **Résultat de l'exercice :** 20 100 euros

Affectation

- **Report à nouveau, soit :** 208 743 euros



Emprunts/Prêts

La société a contracté un prêt bancaire, le 10 décembre 2018, d'un montant de 162 116 euros, au taux de 1,45 %, sur une durée de 5 ans, pour des échéances mensuelles s'élevant à 2 803 euros, afin de financer l'acquisition des horodateurs de Saint Louis (contrat 2019). Cet emprunt s'est achevé le 30 novembre 2023.

La société a contracté un prêt garantie par l'Etat (PGE), le 11 décembre 2020, d'un montant de 110 000 euros, assorti d'un différé de 12 mois à compter de la mise à disposition des fonds qui est intervenue le 23 décembre 2020. Ce prêt de trésorerie répond aux conditions fixées par la loi n°2020-289 du 23 mars 2020 et au cahier des charges défini par l'arrêté du Ministre en date du 23 mars 2020. La SPL a fait le choix de retenir l'option d'un remboursement différé du prêt sur une durée total de 48 mois. Ce prêt bénéficie d'un cautionnement simple de dernier rang de l'Etat à hauteur de 90% du montant prêté. Au 31 décembre 2023, le montant restant dû sur le PGE s'élevait à un peu moins de 73 699 €.

Enfin, un emprunt a été contracté, en juillet 2021, pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire, au taux de 1,15 %, sur une durée de 4 ans, pour des échéances mensuelles s'élevant à 372 €.

Informations sur les délais de paiement

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu,
- les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.
- les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Article D. 441 -6 du Code de commerce: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	Echu 0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						45
Montant total des factures concernées TTC	25 365 €	219 116 €	8 675 €	2 224 €	7 226 €	262 606 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	1,27%	11,00%	0,44%	0,11%	0,36%	13,18%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						NEANT
Montant total des factures exclues TTC						NEANT
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)						
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels - dès réception de la facture					

Article D. 441 - 6 du Code de commerce: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					5
Montant total des factures concernées TTC	138 947 €	97 294 €	- €	- €	236 241 €
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	5,16%	3,61%	0,00%	0,00%	8,77%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					NEANT
Montant total des factures exclues TTC					NEANT
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels - dès réception de la facture				

Evolution prévisible de la situation et perspectives d'avenir

Au cours du prochain exercice, les perspectives sont les suivantes :

- Sur le contrat sanitaires : engager la procédure de réhabilitation des blocs sanitaires vieillissants ainsi qu'il est prévu au contrat. La Ville de Saint-Pierre a passé une commande de 80 000 € auprès de la SPL sur cette prestation.
- Sur le contrat de prestations de services intégrées des marchés de plein air : L'effort sera mis sur une augmentation des recettes des marchés de plein air. L'avenant au contrat portant les recettes à verser au délégataire à 80 % des redevances totales perçues a été signé et notifié le 29 décembre 2023 pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2024.
- Sur la gestion et l'exploitation du stationnement payant de St Pierre : en l'attente du futur contrat de délégation de service public, un avenant d'une durée d'un an au contrat initial a été convenu pour 2024 afin de prendre en compte les modifications liées à l'extension du périmètre de stationnement payant. L'avenant a été signé le 18 janvier 2024 pour une prise d'effet au 1^{er} février 2024.
- Sur le contrat de délégation de service public du port : un avenant n° 4 au contrat est prévu en 2024 pour intégrer le restaurant-bar flottant dans le périmètre fonctionnel de la DSP et modifier le plan prévisionnel de financement. L'avenant a été signé le 24 janvier 2024. Il s'agira également sur ce contrat de poursuivre le programme d'investissement, de renouvellement et de mise en sécurité des ouvrages, notamment par Le remplacement des dispositifs de mouillage du Bassin Radoub (manilles, chaînes mères, bouées) estimé à plus de 50 000 €.
- Sur la gestion du stationnement payant de St Louis : des discussions seront engagées avec la collectivité concernant les éventuelles nouvelles modalités contractuelles du contrat devant s'achever en février 2025.

Sur le plan de la politique RH, des formations seront mises en place : *CSE, sécurité et habilitations réglementaires, référent harcèlement, SSIAP.*



Déclaration de l'article 243 bis du CGI en l'absence de versement de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons qu'au titre des trois dernières exercices aucun dividende n'a été payé.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quindecies du Code général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Conventions réglementées

Nous vous informons qu'aucune convention visée aux articles L.225-38 du code de commerce n'a été conclue durant l'exercice écoulé.

Le Conseil invite votre assemblée, après lecture des rapports présentés par le conseil d'administration et le commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration.

Compte de résultat simplifié

Compte de Résultat 1/2

				31/12/2023	31/12/2022
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	258 012		258 012	222 026
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	2 058 220		2 058 220	1 910 655
	Montant net du chiffre d'affaires	2 316 231		2 316 231	2 132 681
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits			-48 157 -460	31 529 232
Total des produits d'exploitation (1)				2 364 848	2 164 442
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			229 172	209 150
	Variation de stock			5 313	(13 777)
	Achats de matières et autres approvisionnements			44 137	38 703
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			1 161 958	1 009 014
	Impôts, taxes et versements assimilés			13 462	11 795
	Salaires et traitements			624 483	594 111
	Charges sociales du personnel			155 191	134 570
	Contributions personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			104 312	61 028
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant			25 819	6 380
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			1 323	103
Total des charges d'exploitation (2)				2 365 170	2 051 077
RESULTAT D'EXPLOITATION				(322)	113 366



Compte de Résultat 2/2

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		(321)	113 365
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilés (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 625	2 480
	Total des charges financières	1 625	2 480
RESULTAT FINANCIER		(1 625)	(2 480)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(1 946)	110 885
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	3 704 32 702	9 357
	Total des produits exceptionnels	36 405	9 357
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	5 850	1 530
	Total des charges exceptionnelles	5 850	1 530
RESULTAT EXCEPTIONNEL		30 556	7 827
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES		8 510	31 393
TOTAL DES PRODUITS		2 401 254	2 173 799
TOTAL DES CHARGES		2 381 154	2 086 480
RESULTAT DE L'EXERCICE		20 100	87 319



Bilan

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	249 352	181 297	68 055	109 641
	Autres immobilisations corporelles	604 818	165 714	439 104	116 530
	Immobilisations en cours				46 213
	Avances et acomptes				79 690
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	290		290	290	
TOTAL (II)		854 460	347 011	507 449	352 363
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	26 404		26 404	31 717
	Avances et Acomptes versés sur commandes	800		800	800
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	417 621	32 199	385 422	287 245
	Autres créances	37 341		37 341	168 346
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	456 720		456 720	647 176	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	19 530		19 530	1 982
	TOTAL (III)	958 417	32 199	926 218	1 138 266
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 812 876	379 210	1 433 666	1 490 629
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				290	290
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	330 000	330 000
	RESERVES		
	Réserve légale	33 000	33 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	188 643	101 324
Résultat de l'exercice	20 100	87 319	
Subventions d'investissement	272 790	288 501	
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	844 533	840 144
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	80 326	156 550
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	280 510	255 375	
Dettes fiscales et sociales	152 421	165 432	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	75 876	93 128	
Produits constatés d'avance (1)			
	Total des dettes	589 133	650 485
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 433 666	1 490 629
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	20 099,88	87 319,18
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	552 099	650 485
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	(3) Dont emprunts participatifs		

Tableau des 5 derniers exercices

Tableau des résultats des 5 derniers exercices (art. R.225-102 du Code de commerce)					
En Euros					
Date d'arrêté	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	330 000	330 000	330 000	330 000	330 000
Nombres d'actions	3 300	3 300	3 300	3300	3300
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 316 231	2 132 681	1 803 634	815 779	920 247
Résultat avant impôt, participation, dot.amortissement et provisions	132 922	179 740	51 563	39 696	79 920
Impôts sur les bénéfices	- 8 510	- 31 393	-	1 021	- 10 755
Dot.Amortissements et provisions	- 104 312	- 61 028	- 58 968	- 49 360	- 44 684
Résultat net	20 100	87 319	- 7 405	- 8 643	24 481
Résultat distribué					-
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissement et provisions	38	45	16	12,338	20,959
Résultat après impôt, participation, dot.amortissement et provisions	6	26	- 2	- 2,619	7,418
Dividende attribué					-
PERSONNEL					
Masse salariale	624 483	594 111	536 813	378 177	379 276
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, ...)	155 191	134 570	106 014	62 220	59 316